

Application du protocole sanitaire du 29 octobre 2020 au collège Pierre et Marie Curie.

Application des gestes barrières.

A/ Le port du masque est obligatoire¹ pour tous, dans les espaces intérieurs, à l'extérieur et aux abords de l'établissement. Les élèves et les personnels doivent être en possession d'au moins un masque pour quatre heures de cours. Lorsqu'il n'est pas utilisé, le masque doit être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact intérieur/ extérieur (non roulé) dans une pochette individuelle. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

B/ Le lavage ou la désinfection des mains se fait :

1/ A l'arrivée dans l'établissement ou en classe.

2/ Avant et après les récréations.

3/ Avant et après chaque repas.

4/ Après être aller aux toilettes (lavage des mains).

5/ Avant de rentrer chez soi ou à l'arrivée au domicile.

C/ L'aération des locaux est réalisée à chaque heure de cours, durant les récréations et la pause méridienne (15 minutes), avant et à la fin de la journée.

D/ Le respect de la distanciation d'un mètre minimum et la limitation du brassage des élèves.

La cour de récréation est divisée en 4 zones (une par niveau). **Chaque classe se range au même emplacement en toutes circonstances.**

Les entrée et les sorties de l'établissement se font par la grille à ouverture manuelle, près du local à vélo (bâtiment A) pour les 6^e et les 3^e et par la grille automatique (bâtiment B) pour les 5^e et les 4^e. Les cyclistes du bâtiment B vont au local en empruntant l'accès au self.

Les élèves de classes différentes doivent toujours se tenir à plus d'un mètre les uns des autres. Tous les déplacements des classes sont encadrés par un personnel qui a en charge l'application des gestes barrières et de la distanciation entre les classes. La surveillance de la récréation et de la pause méridienne fait l'objet d'une attention particulière. Les élèves ne doivent pas avoir des contacts physiques entre eux et rester dans leur zone de cour. L'accès aux toilettes est autorisé après accord d'un surveillant. En cas d'intempérie majeure (alerte météo, tempête, verglas, neige, forte pluie, etc.), les récréations se feront dans les salles. Après évaluation des risques par la direction et les équipes et après consultation du conseil d'administration le 05 novembre 2020, les emplois du temps ne sont pas modifiés (utilisation des salles de cours habituelles).

E/ L'organisation du service de restauration collective reste identique. L'accès se fait par classe.

F/ La désinfection des locaux.

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisée une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment utilisées par les élèves (poignée de porte, rampe d'escalier,...) est réalisé plusieurs fois par jour. Il est demandé à chacun de faciliter le travail des équipes d'entretien en s'abstenant de laisser des débris au sol, en effaçant les supports d'écriture. La mise a disposition d'objets partagés entre un même groupe est possible lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est réalisée.

Le respect de l'ensemble de ces consignes est indispensable pour freiner les effets de l'épidémie et de permettre la continuité pédagogique et les cours en présentiels qui sont le fondement de l'École. Les élèves atteint par la COVID 19 ou cas contact devant rester à l'isolement suivent ou rattrapent les cours via PRONOTE.

Le principal
X. PEENAERT

¹ Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.